



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 13 MARS 2019 À
19 H**

Personne(s) présente(s) :

Marie Ignaczak, présidente
Mme Alice Dignard
M. Tommy Jones
M. Jean-Philippe Côté
M. Olivier Lefebvre

Richard Fortin, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

Mme Julie Rochon
M. Gilles Warren

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

4. Sujets

4.1 Dérogation mineure - 2019-20010 - 122, chemin de la Miche

4.2 Dérogation mineure - 2019-20011 - 99, chemin de la Miche

4.3 Dérogation mineure - 2019-20009 - 219, chemin du Tour-du-Lac

4.4 Point de discussion - Poursuite des travaux visant à définir les critères architecturaux à appliquer aux futures constructions sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport et proposer des principes, des critères et des mécanismes de contrôle

4.5 Point de discussion - Suivi du conseil

5. Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

7. Clôture de la réunion

1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté



3. **Adoption du procès-verbal**

Le procès-verbal de la rencontre du 13 février 2019 a été accepté tel que rédigé.

4.1 **Dérogation mineure - 2019-20010 - 122, chemin de la Miche**

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de dérogation mineure 2019-20010, lot 1 496 737 afin de rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal tel que construit en 1977 avec la marge latérale gauche de 6.02 m au lieu de 6.1 m., prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par Geneviève Traversy a.g, en date du 11 février 2019, portant le numéro 2520 de ses minutes.

4.2 **Dérogation mineure - 2019-20011 - 99, chemin de la Miche**

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de dérogation mineure 2019-20011, lot 1 496 750 afin de rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal tel que construit en 1985 et dont le mur latéral nord a le coin arrière à 5.7 m de la limite, contrairement à la marge de 6.10 m, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par Bertrand Bussièrès a.g, en date du 21 août 2018, portant le numéro 3303 de ses minutes.

4.3 **Dérogation mineure - 2019-20009 - 219, chemin du Tour-du-Lac**

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de dérogation mineure 2019-20009, lot 1 497 532 afin de rendre réputé conforme la hauteur maximum de la clôture projetée dans la cour avant à 2.5 m, contrairement à 1.5 m, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207

4.4 **Point de discussion - Poursuite des travaux visant à définir les critères architecturaux à appliquer aux futures constructions sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport et proposer des principes, des critères et des mécanismes de contrôle**

Aucune recommandation

4.5 **Point de discussion - Suivi du conseil**

Aucune recommandation

5. **Date de la prochaine réunion du CCU**

La prochaine réunion du CCU sera le 17 avril 2019.



6. Varia

6.1 Soirée reconnaissance des bénévoles 2019

A ce sujet, Madame Marie Ignaczak fait un rappel de la soirée de reconnaissance des bénévoles 2019 qui se tiendra le 11 avril à 18 h à l'Hôtel Entourage. Elle demande aux membres intéressés de lui confirmer leur présence le plus rapidement possible.

On souligne qu'il serait intéressant que le CCU soit représenté à cette soirée.

7. Clôture de la réunion

Levée de l'assemblée à 22 h.

Marie Ignaczak, présidente

Jean-Philippe Côté, secrétaire